agridea
ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

La reformulation

Méthodes de facilitation

Beaucoup de malentendus
résultent d'une certitude de notre part
d'avoir bien compris ce que voulait dire l'autre.

La reformulation consiste à **paraphraser** (répéter avec nos propres mots) ce que vient de dire notre interlocuteur, ou plus exactement ce que nous croyons avoir compris.

L'utilisation de la reformulation est préconisée :

- en présence d'incompréhensions et de malentendus,
- lorsque nous avons un doute au sujet de la signification d'un message,
- dans les situations où une erreur de compréhension pourrait avoir de lourdes conséquences.

La reformulation se base sur notre compréhension du message de l'autre. Il est donc recommandé d'ajouter une demande d'éclaircissement au terme de notre reformulation. Une question du type « C'est bien ça ? ».

Le principe de base de la reformulation est la **neutralité**. Celui qui reformule ne donne jamais son avis.

La reformulation met à jour notre compréhension des messages exprimés par notre vis-à-vis. Il a tout loisir de confirmer ou au contraire de rectifier. La pratique de la reformulation réduit donc fortement le **risque de malentendus**.

La reformulation ne présente cependant pas que des avantages. Si elle est utilisée à outrance, elle alourdit considérablement le dialogue. De plus l'effet perroquet, la répétition systématique des paroles peut agacer nos interlocuteurs et leur donner l'impression qu'ils sont incapables de s'exprimer de façon suffisamment claire.

Mise à jour 2019

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes soutient le projet au moyen des aides financières prévues par la loi sur l'égalité.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Eidgenössisches Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann EBG
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Finanzhilfen nach dem Gleichstellungsgesetz
Aides financières prévues par la loi sur l'égalité

Lindau Eschikon 28 • CH-8315 Lindau • T +41 (0)52 354 97 00 • F +41 (0)52 354 97 97
Lausanne Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne • T +41 (0)21 619 44 00 • F +41 (0)21 617 02 61
Cadenazzo A Ramél 18 • CH-6593 Cadenazzo • T +41 (0)91 858 19 66 • F +41 (0)91 850 20 41
info@agridea.ch
www.agridea.ch
ISO 9001 • ISO 29990 • IQNet